

A

Monsieur Bertrand GOURAUD

Monsieur le Maire,

En date du 16 Septembre 2021 notre courrier (rappelé ci-dessous) est resté sans réponse et sans effet.

Nous vous rappelons que suite à notre demande l'enregistrement d'une Association communale - en référence et en toute légalité le Collectif D.I.C - sur le portail internet de la Mairie de la commune **est un droit qui ne peut être refusé.**

En conséquence, auriez-vous l'amabilité de faire le nécessaire afin que notre Association puisse être référencée.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

#### Les Responsables du DIC

Olivier BAJUS

Sylvie CORRIERI

André COURDESSES

Bernard DEILHES

Brigitte ROUELLE

Pierre VALENTIN

« Le 16 Septembre 2021

*Nous avons noté que l'Association loi 1901 Le Collectif « le D.I.C » publiée au JO du 13/12/2014 sous le n° 20140050 et déclarée en Préfecture le 04 /12/2014 sous le n° W461002723, n'est pas référencée sur la page «Associations » du portail internet de la Mairie de Vaylats mis en service courant 2020. Site internet <https://vaylats.fr>*

*Comme de droit, nous vous demandons de faire le nécessaire afin de référencer notre site <http://www.collectifledic.fr> sur le site internet de la Mairie de la commune de Vaylats à la page « Associations ».*

*Vous trouverez ci-joint les statuts juridiques et le règlement intérieur du Collectif »*

**Copie :** Préfecture du Lot – Bureau des Associations